



**Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi, 22 novembre 2017 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.**

<b>Présent:</b>	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavalée	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire (visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire (téléphone)
<b>En présence:</b>	Guylaine Allard	Directrice des ressources financières
	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	François Garon	Technicien informatique
	Oscar Gonzalez	Agent du développement des projets, ISP
	Pierrette Laliberté	Directrice des ressources humaines
	Melanie Simard	Secrétaire de réunion
	Mark Sutherland	Directeur des services de l'enseignement
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

**17-11.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h11.

**17-11.02 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour avec la suppression de :

**Item 11. g) Ajustement : Contrat de transport d'une durée de cinq ans; et l'ajout de :**  
**Item 11. g) Reconnaissance : Mme Cindy McKinney**

**17-11.03 Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question.

**17-11.04**      **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

**17-11.05**      **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

**17-11.06**      **Serments d'entrée en fonction - Commissaire-parent**

Le Directeur général a prêté serment au Commissaire-parent, Jason Kilganan, nommé par ses pairs, représentant les élèves ayant des besoins spéciaux. M. Kilganan a signé un serment jurant solennellement de remplir fidèlement ses fonctions de commissaire-parent pour l'année scolaire 2017-2018, au mieux de son jugement et de capacité.

**17-11.07**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017**

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi, 11 octobre 2017 tel qu'il a été distribué.

**17-11.08**      **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

**17-11.09**      **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Lettre au ministres Proulx et Weil - 13 octobre 2017
- Reconcil-action dans les salles de classes - 16 octobre 2017
- Inauguration de l'agrandissement à DDO - 17 octobre 2017
- Webinar - Concevoir et créer un Institut national d'excellence - monsieur Martin Maltais - 18 octobre 2017
- PDG - Le Bonne Entente - 20 octobre 2017
- Brunch-bénéfice de la Fondation des petits bonheurs d'école - 5 novembre 2017
- Réunion de l'ordre du jour - 8 novembre 2017
- Réunion du Comité exécutif de l'ACSAQ - 10 novembre 2017
- Réunion du Conseil d'administration de l'ACSAQ - 10 novembre 2017
- Session de développement professionnelle de l'ACSAQ - 10 et 11 novembre 2017
- Recours collectif - mise-à-jour
- Élections municipales 2017 - lettre de félicitations

**Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

a) Présentation du Programme d'étudiants internationaux

M. Mark Sutherland a parlé de façon succincte de l'évolution du Programme d'étudiants internationaux au fil des années et a invité M. Oscar Gonzalez, agent du développement des projets, à présenter le programme en détail. M. Gonzalez a décrit certaines responsabilités inhérentes à son poste ainsi que les différents programmes offerts par les écoles qui accueillent des étudiants internationaux. Il a ensuite expliqué le mode de fonctionnement et le rôle des familles d'accueil, les différentes activités parascolaires qu'il organise pour les étudiants, les statistiques au fil du temps sur le nombre d'étudiants inscrits, le ratio versus le niveau par école ainsi que le pays d'origine et la langue parlée de ces étudiants. Il a terminé sa présentation en donnant un rapport détaillé sur le budget du programme et en expliquant ce qu'il entend faire en 2018 pour assurer la promotion optimale du Programme d'étudiants internationaux.

O. Gonzalez  
a quitté la  
séance à  
20h10

b) Développement sur le plan stratégique

M. Mark Sutherland a présenté un tableau détaillé présentant les résultats des examens uniformes de juin 2016 de la CSCQ.

c) Portes ouvertes : écoles secondaires

d) Semaine de reconnaissance du personnels professionnels (centre administratif et écoles/centre)

e) Plan de communication

Mme Pierrette Laliberté et Mme Sandra Griffin ont fait une présentation sur le processus du plan de communication de la CSCQ qui est en cours.

f) Comité de relations de travaux

i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires

ii) Direction d'école ou de centre

iii) Enseignants

iv) Professionnels

v) Personnel de soutien

P. Laliberté  
a quitté la  
séance à  
20h35

**Affaires nouvelles**

a) Plan triennal de destination des immeubles et actes d'établissement (dépôt)

La version préliminaire du Plan triennal de destination des immeubles et actes d'établissement a été déposé aux fins de consultation.

b) Critères d'admission et d'inscription des élèves 2018-2019 (dépôt)

La version préliminaire de Critères d'admission et d'inscription des élèves 2018-2019 a été déposé aux fins de consultation.

c) Calendrier scolaire de la région de Québec - Secteur jeunes, 2018-2019

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

ATTENDU QU'EN vertu de la convention collective des enseignants, le comité formé pour examiner le calendrier scolaire doit être consulté ;

ATTENDU QUE les membres du comité ont tenu une rencontre, qu'ils ont été consultés et qu'ils recommandent l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2018-2019;

Il est PROPOSÉ par I. Béland, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec adopte le calendrier scolaire (région de Québec - secteur jeunes) pour l'année scolaire 2018-2019, tel qu'il apparaît à **l'annexe 1** du présent procès-verbal.

d) Emprunts à long terme

M.  
Sutherland  
a quitté la  
séance à  
20h45

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Central Québec (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 19 965 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

d) Emprunts à long terme (continué)

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité;

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 19 965 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

d) Emprunts à long terme (continué)

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Directeur général;  
La Directrice générale adjointe;  
Le Président, ou  
Le Vice-Président;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Affaires nouvelles (continué)d) Emprunts à long terme (continué)

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

e) Fiche d'autorisation – Modification d'un contrat : École secondaire Saint-Patrick, réfection de maçonnerie

ATTENDU QUE la maçonnerie à l'École secondaire Saint-Patrick est plus endommagée que prévu en raison d'infiltration d'eau;

ATTENDU QUE la dépense supplémentaire représente plus de 10% de l'offre initiale;

ATTENDU le montant du supplément est estimé à 217 112,00 \$ qui représentent une augmentation de 39,55%;

ATTENDU QU'un organisme public doit faire rapport au secrétariat du Conseil du trésor pour une modification qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 10% du montant du contrat initial;

ATTENDU QUE la fiche d'autorisation stipule toutes les raisons de l'excédent du coût;

Il est PROPOSÉ par C. Falle, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité; que le Conseil des commissaires approuve la modification ainsi que la fiche d'autorisation qui doit être envoyé au secrétariat du Conseil du trésor; et

QUE le Président soit autorisé à signer le document.

f) Contrat de transport – durée d'un an

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte le contrat de transport suivant d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2017-2018; et

Transporteur	Capacité	Territoire	2017-2018 (\$) Excluant taxes
Société de Transport du Saguenay	17 passagers	La Baie, Saguenay	32 735,00 \$

QUE le Directeur general soit autorisé à signer ledit contrat au nom de la Commission scolaire.

**17-11.11****Affaires nouvelles (continué)**g) Reconnaissance : Mme Cindy McKinney

ATTENDU QUE Madame Cindy McKinney, enseignante en soins infirmiers au Centre de formation Eastern Québec, a été informée qu'une élève souffrait d'une grave crise d'asthme;

ATTENDU QUE Madame Cindy McKinney a eu la présence d'esprit de réagir promptement en évaluant la gravité de la situation et en demandant que l'on appelle le 911;

ATTENDU QUE Madame Cindy McKinney a fourni une assistance médicale à l'élève en détresse en attendant l'arrivée de l'ambulance;

ATTENDU QUE, pendant toute la durée de ce fâcheux incident, Madame Cindy McKinney a continué de surveiller les signes vitaux de l'élève et de la reconforter et que le tout s'est terminé de façon positive;

Il est PROPOSÉ par S. Burke, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec rende hommage et remercie Madame Cindy McKinney pour le comportement professionnel exemplaire dont elle a fait preuve devant ses élèves en aidant à sauver la vie de l'élève en crise et en reconfortant toutes les personnes qui avaient été témoins de ce regrettable incident.

**17-11.12****Rapport des comités**a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Il y a eu une rencontre le 25 octobre 2017. D. Cornforth mentionne qu'il s'agit principalement d'une réunion de tâches administratives et d'élections.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il y a eu une rencontre le 25 octobre 2017. Aucun rapport n'a été fait.

d) Comité consultatif de transport

Il n'y a eu aucune rencontre.

e) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 23 novembre 2017.



**17-11.12**      **Rapport des comités (continué)**

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

i) Comité de répartition des ressources

Une rencontre a eu lieu le 18 octobre 2017. Aucun rapport n'a été fait.

**17-11.12**      **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du Conseil d'administration

Aucun rapport a été fait.

b) Rapports des comités

Aucun rapport a été fait.

c) Assurance de groupe

L'ACSAQ avait indiqué que la police d'assurance serait renouvelée. Une copie de la politique a été envoyée aux commissaires par courriel. Aucune question n'a été posée.

**17-11.14**      **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu mercredi, le 13 décembre 2017.

**17-11.15**      **Période de questions**

a) Public

Aucun public était présent.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

**17-11.16**      **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

**17.10.17**      **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon de lever la séance à 21 h 19.

---

Sandra Wright Griffin  
Secrétaire générale

Stephen Burke  
Président

Adopté le 13 décembre 2017.



## CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

## 2018-2019 SCHOOL CALENDAR

Everest, Holland, St. Vincent, Ste-Foy and Valcartier Elementary Schools  
Dollard-des-Ormeaux, Quebec High School and St. Patrick's High School

AUGUST 2018							SEPTEMBER 2018							OCTOBER 2018							
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	
			1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				
							30														
NOVEMBER 2018							DECEMBER 2018							JANUARY 2019							
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	
				1	2	3							1			1	2	3	4	5	
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			
							30	31													
FEBRUARY 2019							MARCH 2019							APRIL 2019							
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	
					1	2							1	2		1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					
							31														
MAY 2019							JUNE 2019							KEY							
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S		Holidays for students/teachers	16					
			1	2	3	4							1		Pedagogical Days	17					
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8		Board organized ped days						
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15		Snowstorm/emergency closures	3					
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22		March break	5					
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29		First day of school: August 29, 2018						
							30								Last day of school: June 21, 2019						
1 <sup>st</sup> snow day to be used on: Jan. 25, 2019							2 <sup>nd</sup> snow day to be used on: May 3, 2019							Number of student days: 180							
3 <sup>rd</sup> snow day to be used on: April 18, 2019														Number of teacher days: 200							